Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 9 (1890)
Heft: 1

Artikel: Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848
Autor: Demole, E. / Mayor, Jaques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171400

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ci-après à votre approbation, et nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président et Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 12 novembre 1889.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération :
HAMMER

Le chancelier de la Confédération :
RINGIER

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant les armoiries de la Confédération suisse.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Vu le message du conseil fédéral, du 12 novembre 1889;

En complément de l'arrêté de la diète, du 4 juillet 1815, concernant le sceau et les armoiries de la Confédération,

ARRÊTE :

Article premier. — Les armoiries de la Confédération consistent en une croix blanche, verticale et alézée, placée sur fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges.

Art. 2. — Le conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ce projet d'arrêté a été adopté, le 28 novembre 1889, par le Conseil des États et, le 12 décembre suivant, par le Conseil National.

HISTOIRE MONÉTAIRE DE GENÈVE

DE 1792 A 1848

FRAGMENT[1]

Pour bien comprendre les multiples changements survenus dans l'organisation et l'activité de l'atelier monétaire, à

[1] Par suite de diverses circonstances, la publication de l'histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848 a été retardée. Sous le titre de *Fragments,* nous ferons paraître ici quelques pages détachées de cette seconde partie qui fait suite ou travail publié dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, série in-4°, t. 1, p. 59.

Genève, de 1792 à 1848, il importe de retracer avec quelques détails l'histoire politique de cette ville durant ces 56 ans.

Vers la fin de 1792, une révolution démocratique, dès longtemps préparée, amenait l'égalité politique de tous les genevois, évènement consacré par un vote populaire du 12 décembre 1792.

Non content de ce résultat, le parti révolutionnaire extrême s'empara de la ville, dans la nuit du 27 décembre et provoqua la nomination d'une assemblée nationale, dont les travaux durèrent environ une année. Le 5 février 1794, la nouvelle constitution genevoise était votée. Le gouvernement se trouvait composé d'un Comité législatif de 40 membres et d'un Conseil administratif formé de quatre syndics et de neuf administrateurs. Mais ce nouveau gouvernement se trouva, dès le début, aux prises avec de grandes difficultés, provoquées principalement par les clubs. Organisés révolutionnairement, comme ceux de Paris, les clubs genevois avaient déjà pris une part importante aux évènements survenus depuis 1792. Pendant l'année 1793 leur pouvoir s'était accru et avec lui leurs prétentions, si bien que, le nouveau gouvernement issu de l'assemblée nationale, se trouva dès l'abord en présence d'un pouvoir égal au sien qui ne devait pas tarder à l'absorber en entier.

Prétextant un soi-disant complot, une partie des clubs s'insurgent, dans la nuit du 18 au 19 juillet, s'emparent de la ville et font des prisonniers ; puis, le lendemain, ils nomment une commission révolutionnaire qui se constitue en tribunal et envoie à la mort un certain nombre de personnes. Les pouvoirs de cette Commission ayant expiré le 10 septembre 1794, les clubs nomment, le 13 septembre, une nouvelle Commission appelée nationale, chargée de préparer la formation d'un comité liquidateur de la situation financière et d'un comité d'industrie, des arts, du commerce et des monnaies. A partir de ce moment, tout rentre insensiblement dans l'ordre, et les pouvoirs sont peu à peu ramenés au gouvernement constitutionnel tel qu'il existait avant l'insurrection du 18 juillet.

Pendant trois années, la République vécut dans une tranquillité relative. Mais les orages qui de 1792 à 1794 l'avaient affaiblie et ébranlée devaient se former de nouveau, non plus, cette fois, pour modifier la forme du gouvernement, mais pour amener la chute de la République elle-même et sa réunion à la France. Nous n'avons pas à développer ici les causes de ce fatal évènement qui survint en 1798. La convention nationale avait pris sous sa protection tous les peuples soi-disant opprimés ; Genève ne pouvait échapper longtemps à la sollicitude du Directoire, et pendant seize années cette ville courba la tête, comme tant d'autres nations, victime de deux despotismes également odieux, celui de la Révolution française et celui de Napoléon Bonaparte.

La Restauration de la République, survenue en 1813, et son entrée dans la Confédération Suisse comme vingt-deuxième canton, marquent les débuts d'une ère de paix et de relèvement.

Au point de vue monétaire, Genève a conservé ses droits d'État souverain, et elle en usera jusqu'en 1848, époque à laquelle la nouvelle constitution fédérale enlèvera aux cantons suisses la régale des monnaies pour la remettre entre les mains du pouvoir central.

La bigarrure des régimes politiques qui se sont succédé à Genève, de 1792 à 1848, explique les changements multiples survenus dans les systèmes monétaires de cet Etat, comme aussi les divisions qu'il convient d'apporter à l'étude des monnaies de cette époque. La première partie est consacrée à l'histoire des monnaies genevoises frappées dès la Révolution de 1792 jusqu'à la fin de la République, en 1798. Dans la deuxième partie, on trouvera quelques renseignements sur l'atelier monétaire établi à Genève par le gouvernement français et sur l'activité de cet atelier. Dans la troisième partie, il sera traité des monnaies émises de 1813 à 1838 d'après le système du florin et de cette date à 1848 d'après le système du franc. La quatrième partie, enfin, est consacrée à la description de toutes les monnaies frappées

1

2

3

PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cᵒ, GENÈVE

MÉDAILLE DE L'UNION ROMANDE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (Nº 1).

MÉDAILLES DES SOCIÉTÉS PROTECTRICES DE GENÈVE (Nº 2) ET DE VAUD (Nº 3).

à Genève de 1792 à 1848, mais cette description ne trouvera pas place dans ces *fragments* [1].

E. DEMOLE.

Médaille de l'Union romande pour la protection des animaux.

Planche I

L'union romande pour la protection des animaux fait frapper en ce moment une médaille destinée à récompenser les actes de dévouement envers ses protégés et à remplacer les médailles frappées jusqu'ici dans le même but par des sections de cette société.

La nouvelle médaille fait grand honneur aux deux artistes qui y ont collaboré, MM. Édouard Lossier, qui en a conçu l'ingénieux dessin et Hugues Bovy, notre collègue, qui l'a exécutée avec son habileté et sa conscience ordinaire. On sait que, dès longtemps, M. Bovy a résolu le difficile problème de rendre scrupuleusement en relief un dessin trop souvent composé par un artiste ignorant des

[1] Nous avons suivi le calendrier grégorien pour toutes les dates indiquées dans ce mémoire.

Les documents sur lesquels il repose sont, pour la plupart, conservés aux Archives de Genève. Voici les abréviations qui les désignent :

R. C. Registres du Conseil.
R. D. L. Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève.
R. C. L. Registres du Comité législatif (non paginés).
R. D. A. Registres du Département des Arts, de l'Industrie, du Commerce et des Monnaies.
R. C. C. Registres de la Chambre des Comptes.
R. D. F. Registres du Département des Finances.

A partir de mars 1795, les registres de la Chambre des Comptes prennent fin et sont remplacés, jusqu'en 1798, par ceux du Département des Finances. Lors de la Restauration, en 1813, la Chambre des Comptes fut rétablie, et les registres de cette Chambre se continuèrent jusqu'au 22 février 1843. A partir de cette date, ils furent remplacés par ceux du Département des Finances.

R. M. Registres de la Monnaie.
C. M. Correspondance ministérielle.
R. S. E. Registres des séances de la Société économique.
P. H. Pièces historiques.

Nous employerons également les abréviations suivantes : den. denier; s. sol; fl. florin; ff. florins; gr. grain; grm. gramme; m. marc.

M. D. G. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

procédés et des exigences de la gravure en médaille. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas à M. Lossier que l'on peut imputer ces imperfections, car sa compétence en pareille matière est bien connue. Voici la description de cette médaille :

❀ PROTECTION DES ANIMAUX ❀

Exergue : UNION ROMANDE

Couronne ouverte dans le haut, formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban.

Rev. HUMANITÉ ☆ DOUCEUR

Exergue : JUSTICE.

La société protectrice, sous la figure d'une femme assise, foule aux pieds un fouet. De la main droite elle caresse un chien, dressé sur son arrière-train ; à sa droite s'avance un cheval et à sa gauche une vache.

Au bas du champ : E. LOSSIER, INV. HUGUES BOVY F.

AR. Poids 61^{gr},500. — Mod. 0^{m},051. — Musée de Genève. Planche 1, n° 1.[1]

Nous croyons devoir donner ici la description de deux autres médailles, précédemment frappées par les sociétés protectrices de Genève et de Vaud :

❀ SOCIÉTÉ GENEVOISE ❀

Exergue : POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX.

Couronne semblable à celle du droit de la médaille précédente.

Rev. .POST.TENEBRAS.LUX., légende placée en exergue et sur une banderolle. Écu aux armes de Genève surmonté d'un soleil à rayons droits et flamboyants, au centre duquel on lit IHS.

Ce coin, signé ANT. BOVY, a servi à plusieurs médailles (méd. Angrand, méd. du Concours musical, etc.).

AR et BR. — Mod. 0^{m}.0510. — Musée de Genève. — Pl. 1, n° 2.[2]

[1] Les numismatistes pourront se procurer cette médaille chez M. L. Furet, 8, Chantepoulet, Genève, qui en a frappé dans ce but un petit nombre d'exemplaires.

[2] Roumieux (*Description de cent médailles genevoises inédites, suivies de six planches*. Genève, 1876, br. in-8°, p. 20), a décrit cette médaille, mais il n'en a pas donné la figure.

Il a été frappé de cette médaille 10 ex. en argent et 20 en bronze, en mai 1872, puis 15 en argent et 20 en bronze en janvier 1889.

SOCIÉTÉ VAUDOISE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

Signé : DURUSSEL FEC.

Au centre, un personnage debout, en costume antique, caressant un cheval de la main droite et s'appuyant sur un bœuf placé à sa gauche et broutant.

Rev. Large couronne, légèrement ouverte par le haut, formée de deux branches de rhododendrons liées par un ruban.

BR. — Mod. 0m,043. — Musée de Genève.

Pl. 1, n° 3.

Cette médaille est inédite et nous n'avons pas de renseignements précis à donner au sujet de cette œuvre de jeunesse de Durussel, dont la valeur artistique est absolument nulle.

JAQUES MAYOR.

ZWEI WAFFELEISEN

vom Anfange des XVIIten. Jahrhunderts mit medaillenartigen Darstellungen [1].

Im Jahre 1603 heirathete ein kunstsinniger Eisenarbeiter Namens *Michel Dietsche* eine *Agnes Brunner*.

Zum Andenken an diese glückliche Familien-Begebenheit verfertigte er ein Waffeleisen mit seinem eigenen Namen und dem seiner Gemahlin.

Auf die innere Fläche des einen Theiles von diesem Hausgeräthe grub er ein mit vertieften Linien eine Darstellung des heiligen *Eligius*, des Schutzpatrons der Schmiede und

[1] La numismatique comprend non seulement l'étude des monnaies, mais aussi celle des médailles, monuments métalliques portant une inscription ou des figures. Cette science touche donc de fort près à l'épigraphie, à tel point qu'elle ne peut s'en passer. Dès lors le numismatiste ne saurait se désintéresser d'un monument portant une inscription, et c'est à ce titre que le travail ci-dessus peut figurer dans le *Bulletin*. (RÉD.)